Interpellation 14-2026 – Conseil communal de Pully – séance du 18 novembre 2026

Horaires scolaires des 7P-8P : quelles possibilités d'accueil pendant les interruptions de cours ?

Plusieurs parents d'élèves scolarisés en 7P et 8P (10-12 ans) à Pully ont récemment fait part de leurs préoccupations concernant les interruptions de cours liées à l'organisation des travaux pratiques (TP) de sciences.

Selon les témoignages recueillis, ces TP sont organisés à raison de deux périodes consécutives une semaine sur deux. Les semaines où ils n'ont pas de TP, les élèves concernés sont libérés et ne sont pas autorisés à demeurer dans l'établissement scolaire pendant ces périodes.

Cette organisation peut conduire à des situations parfois difficiles à gérer pour les familles. Certains enfants terminent ainsi leur journée à 14h40 un mardi sur deux, tandis que d'autres se retrouvent sans cours entre 10h et 12h, avant de reprendre l'école l'après-midi.

Pour les parents qui travaillent, ces interruptions représentent une difficulté organisationnelle, particulièrement lorsque les enfants ne disposent pas d'une solution d'accueil à proximité. Elles soulèvent également la question des lieux dans lesquels des élèves d'une dizaine d'années peuvent patienter dans de bonnes conditions, notamment durant les mois d'hiver.

Parmi les possibilités existantes figure l'Espace Jeunes de Pully. Toutefois, cette structure présente certaines limites pour répondre à ces besoins spécifiques : ses horaires d'ouverture sont restreints et elle n'accueille les enfants qu'à partir de la 8P.

Sans remettre en question l'organisation pédagogique des travaux pratiques, il nous semble dès lors utile d'examiner si des solutions simples pourraient être envisagées pour les élèves concernés. La Commune dispose notamment de compétences en matière de mise à disposition de locaux, d'accueil parascolaire et de prestations à la jeunesse. Elle est également un interlocuteur privilégié de la direction des établissements scolaires. Une réflexion commune pourrait ainsi permettre d'identifier d'éventuelles possibilités d'accueil pendant ces interruptions.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle connaissance de cette situation et dispose-t-elle d'informations sur le nombre d'élèves de 7P–8P concernés par ces interruptions de cours ?
2. La Municipalité a-t-elle déjà été sollicitée par des parents ou par la direction scolaire concernant la possibilité de mettre des locaux à disposition des élèves durant ces périodes ? Si oui, quelles réponses leur ont été apportées ?
3. Serait-il envisageable d'étudier, en collaboration avec la direction scolaire, la possibilité de mettre à disposition une salle ou un espace adapté, au sein de l'établissement scolaire ou à proximité, afin que les élèves concernés puissent être accueillis dans de bonnes conditions ?
4. Plus généralement, combien d'enfants domiciliés à Pully sont actuellement en attente d'une place d'accueil parascolaire ? La Municipalité peut-elle préciser ces chiffres par tranche d'âge, notamment pour les élèves de 7P–8P ?
5. La Municipalité dispose-t-elle d'un plan de développement de l'accueil parascolaire, en coordination avec le réseau PPBL et les structures concernées, afin de répondre aux besoins actuels et futurs des familles pulliéranes ? Quelles nouvelles capacités d'accueil sont prévues et selon quel calendrier ?

L'organisation de l'école et de l'accueil parascolaire doit tenir compte non seulement des impératifs pédagogiques, mais aussi de la sécurité, du bien-être et des besoins des enfants, ainsi que des réalités quotidiennes des familles.

Une organisation scolaire ne doit pas conduire, de manière récurrente et prévisible, à laisser des enfants d'une dizaine d'années sans solution d'accueil pendant plusieurs heures. Nous espérons dès lors que la Municipalité pourra contribuer activement, avec les autorités scolaires et les partenaires concernés, à la recherche de solutions pragmatiques.

Nous remercions par avance la Municipalité pour l'attention portée à cette question et pour ses réponses.

Ludovic Iberg

Union Pulliérane

Joëlle Iberg

Union Pulliérane